

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

21 septembre 2021

Date d'affichage :

1^{er} octobre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **27 Septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 5), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 6), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michel BAGES

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 6

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 5

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Véronique FEUERSTEIN

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2021**

QUESTION N° 9

OBJET : Marché d'exploitation de performance énergétique, installations de chauffage, de rafraîchissement, de ventilation et d'eau chaude sanitaire – Avenant n°3 au lot 2 : installations Commune de Riom

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 14 septembre 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 septembre 2021.

Par délibération du 2 juillet 2015, le Conseil municipal a autorisé le Maire à souscrire le marché suivant :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Durée	Montant € HT (Pour la durée du marché)
2	Installations de chauffage, ventilation, eau chaude / Installations Commune de Riom	ENGIE SOLUTIONS	8 ans	357 079.28

Concernant le lot 02, il a été notifié avec des valeurs moyennes de consommation d'énergie nécessaire à chauffer chaque site (NB) (*). Cette valeur est comparée chaque année de chauffe à la valeur réelle de consommation.

Si la consommation réelle est moins élevée que la valeur de référence, le prestataire est valorisé à hauteur de 50 % du gain. A l'inverse, le prestataire est pénalisé à 100 %.

(*) NB : quantité théorique d'énergie nécessaire à chauffer un site.

1/ Modification des valeurs de référence des consommations énergétiques :

Conformément au marché et notamment les prescriptions de l'article 7.1.2 Intéressement aux économies d'énergie, la valeur de référence de consommation énergétique doit être modifiée si la quantité de combustible ou d'énergie consommée NC diffère de plus de 10 % de la consommation théorique NB pendant deux saisons successives ou de plus de 15 % au cours d'une seule saison.

Aujourd'hui il a été constaté cet écart sur les sites suivants :

- **Groupe scolaire Maurice GENEST**
Lors de la notification du marché en 2013, la valeur de référence initiale était de 265 MWh PCS, calculée théoriquement avant les travaux de restructuration.
Après 2 années de chauffe, il est finalement validé que la valeur de référence est augmentée à 330 MWh PCS.
- **Vestiaires foot du complexe Cerey**
Lors de la notification du marché en 2013, la valeur de référence initiale était de 129 MWh PCS.
Compte tenu de la gestion actuelle des horaires de chauffe, nous proposons de baisser la valeur de référence à 75 MWh PCS.
- **Gymnase Georges SECHAUD**
Lors de la notification du marché en 2013, la valeur de référence initiale était de 303 MWh PCS. Cette valeur avait été déterminée avant les travaux de restructuration.
Aujourd'hui, après l'opération de restructuration du gymnase et deux années de chauffe, nous proposons de baisser la valeur de référence à 150 MWh PCS.
- **Gymnase Régis CHABERT**
Lors de la notification du marché en 2013, la valeur de référence initiale était de 305 MWh PCS.
Compte tenu de la gestion actuelle des horaires de chauffe, nous proposons de baisser la valeur de référence à 260 MWh PCS.
- **Gymnase La Riomoise (grande salle)**
Lors de la notification du marché en 2013, la valeur de référence initiale était de 122 MWh PCS.
Compte tenu de l'utilisation de cet équipement le samedi matin pour le baby-gym, nous proposons d'augmenter la valeur de référence à 150 MWh PCS.

Globalement, la modification de ces valeurs de référence va engendrer des économies de gaz, répercutées directement sur le budget de fonctionnement.

La modification de ces valeurs de référence doit être prise en compte pour la saison de chauffe 2020-2021.

Cette modification n'a aucune incidence financière sur les prix des prestations prévues au marché.

2/ Intégration dans le contrat de nouveaux équipements :

• **Ecole René CASSIN maternelle**

Suite à la découverte de fuites irréparables sur le réseau du plancher chauffant, il a été installé 2 équipements réversibles afin de pouvoir chauffer les 2 salles de classe concernées.

Cet ajout augmente annuellement le contrat de cette installation de 884.52 € HT.

• **Groupe scolaire Maurice GENEST**

Lors de l'opération de restructuration du groupe scolaire, il avait été décidé de ne pas climatiser les locaux serveurs et de les sur-ventiler.

Cependant aujourd'hui, avec les fortes chaleurs, l'installation existante ne donne pas satisfaction et une climatisation a été installée dans chaque local.

Cet ajout augmente annuellement le contrat de 1 572.48 € HT.

3/ Retrait d'installations du contrat :

Suite à la vente de l'ancienne école des arts plastiques, sise rue Languille, le contrat de cette installation doit être résilier.

Ce retrait diminue annuellement le montant du contrat de 865.44 € HT.

L'intégration et le retrait d'équipements décrits ci-dessus doivent être pris en compte pour la saison 2020-2021.

Les prestations des points 2 et 3 sont évaluées comme suit :

Montant de la plus-value: 2 457 € HT / an

Montant de la moins-value : -865.44 € HT / an

Montant total de l'avenant : 1 591.56 € HT / an soit 4 244.16 € HT sur la durée restante du marché (32 mois), pour une plus-value cumulée de 1.188 % par rapport au marché initial.

Ces changements prennent effet pour :

- Les valeurs cibles de consommation d'énergie pour certains sites au 01/09/2020,
- Intégration au marché de la climatisation pour le groupe scolaire Maurice GENEST et l'Ecole Maternelle René CASSIN au 01/01/2021,
- Le retrait du marché du site de l'Ecole d'Arts Plastiques au 01/01/2021.

4/ Gel de l'intéressement :

Compte tenu de la modification exceptionnelle des conditions d'exploitation des bâtiments publics en lien avec les obligations sanitaires nationales (cf. crise sanitaire COVID 19), il est proposé le gel de l'intéressement pour l'ensemble des installations concernées pour la période de chauffe 2020 – 2021.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à signer l'avenant susmentionné.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 septembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL